

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Vendredi, 5 heures.
Séance de clôture, dit-on ; mais cela dépendra du Sénat qui doit statuer à son tour sur le projet des douzièmes.

L'appétit vient en mangeant ; c'est pourquoi, non content d'avoir soutiré à la Chambre 824 millions de crédits provisoires, le gouvernement a réclamé aujourd'hui des crédits supplémentaires :

1° Un crédit de 208 mille francs pour les monte-charges de l'Hôtel des Postes ;

2° Un crédit de 400,000 francs pour la réfection de la salle d'attente du Palais-Bourbon ;

3° Un crédit de 44 millions 848 mille francs résultant de la suppression de la gestion du service des fourrages à l'entreprise.

La demande du crédit de 100,000 francs a été motivée par une considération de sécurité personnelle. Il paraît que lorsque les députés se trouveront en contact avec leurs électeurs dans un local plus vaste que la salle d'attente actuelle, ils n'auront plus à craindre le poignard d'un Baffier ou le pistolet d'un Aubertin. Pourquoi ? nous avouons ne pas le comprendre.

Quant au crédit de 44 millions 848 mille francs, il est destiné à substituer le système de l'achat direct des fourrages au système de l'achat à l'entreprise. Cette substitution empêchera-t-elle les ventes de fourrages étrangers ? Supprimera-t-elle les pots-de-vin ? Ce n'est pas bien sûr. Tant qu'il y aura des marchés de fournitures et des Wilson, il y aura des graissages et des pattes républicaines ; et les intérêts privés primeront les considérations patriotiques.

Du crédit affecté au nouvel Hôtel des Postes, nous n'avons qu'un mot à dire, c'est qu'il succède à un premier crédit de 600,000 francs dépensés en pure perte dans l'établissement d'un système de monte-charges

qui n'ont pu monter, jusqu'à ce jour, que celles des contribuables. Un joli petit épisode dans le roman des gaspillages de la République.

6 heures.

Succédant à M. René Brice, M. Casimir Périer s'oppose au vote du crédit : le système de l'entreprise simplifié, dit-il, les services de la guerre, tandis que le système proposé aujourd'hui les compliquera d'une façon coûteuse.

6 h. 45.

Après quelques observations de M. le baron Reille, qui appuie le système de M. René Brice, la discussion générale est close et le passage à la discussion des articles décidé par 322 voix contre 208.

7 h. 30.

Le chiffre de 4 millions 377 mille francs est adopté par 295 voix contre 225.

Au Sénat, les trois douzièmes provisoires sont votés par 249 voix contre 0.

La Déclaration du cabinet a suivi le Message du Président, comme le bouilli suit le pot-au-feu, dans les dîners modestes.

Par respect même pour M. Carnot, la prose des ministres n'avait pas le droit d'être moins banale que celle du Président : les ministres ont été sur ce point à la hauteur de la situation.

La Déclaration ministérielle et termine par une superbe énumération des travaux utiles à accomplir : il y a là incontestablement de quoi remplir l'existence de plusieurs Parlements républicains. Mais le Parlement ne travaille pas toujours, on le sait ; il lui faut, à lui aussi, ses heures de récréation, pendant lesquelles il ne peut que s'amuser à démolir les ministres. Plus que jamais il est probable que l'exécution de ce magnifique programme ne sera même pas ébauchée.

Le cabinet a obtenu séance tenante ses trois douzièmes provisoires, mais, cédant aux sommations du parti radical, il n'a pas osé poser la question de confiance, sur la-

quelle il eût peut-être subi, dès le commencement, un échec mortel.

Son humilité semble donc lui assurer au moins trois ou quatre semaines d'existence.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Une nouvelle invraisemblable !

Le ministère se disposerait à installer M. Poubelle, préfet de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville, malgré l'opposition du Conseil municipal.

On se rappelle de quelle façon les conseillers municipaux ont accueilli la première tentative d'emménagement du malheureux préfet ; on peut penser aisément combien cette installation sera difficile à opérer et la chose ne se fera certainement pas sans grabuge.

Les conseillers municipaux ont, en effet, déclaré nettement à maintes reprises que les appartements que voulait occuper M. Poubelle en qualité de préfet étaient destinés au futur maire de Paris et ne seraient jamais livrés qu'à l'élu de la commune de Paris.

On lit dans le Figaro :

« Le premier acte du général Logerot, en arrivant au ministère de la guerre, a été de supprimer le bureau du service de la presse, où tous les journaux recevaient des communications directes du ministre, quand il lui plaisait d'en adresser.

« Quelques-uns l'en blâment ; nous pensons, au contraire, que le nouveau chef de l'armée a bien fait ; la défense nationale n'a qu'à gagner à ce que l'on ne parle que le moins possible de ce qui se passe. »

A propos de la condamnation à 3 mois de prison de M. Carvalho, le même journal dit :

« Ici, comme toujours, comme hier encore dans l'affaire Wilson, la justice laisse

échapper les coupables de marque. M. Carvalho paie pour tout le monde — même pour la fatalité — et la magistrature se tient pour satisfaite.

« L'opinion publique attendait une appréciation plus équitable et plus haute des responsabilités. »

L'Agence Havas a fait savoir, hier soir, que M. Carvalho a interjeté appel du jugement qui le condamne à 3 mois de prison.

LE MONUMENT DE CARNOT

M. Floquet, président de la Chambre des députés, et M. Le Royer, président du Sénat, viennent d'adhérer à l'initiative prise par le *Siècle* d'élever, à Paris, un monument au « grand Carnot ».

L'arrêté réintégrant M. Goron dans les fonctions de chef du service de la sûreté a été signé hier par M. Bourgeois, préfet de police.

M. Goron a repris ses fonctions aujourd'hui.

Le Trésor public tirera, lui aussi, grand profit du testament de M^{me} Boucicaut.

Comme tous ses légataires étaient des étrangers pour elle, les droits de succession seront les plus forts : on ne les évalue pas à moins de 6 millions.

Disons, à ce propos, que c'est l'Assistance publique qui est légataire universelle de M^{me} Boucicaut, et que c'est par ses soins qu'aura lieu la délivrance des legs particuliers.

Une réunion des diverses associations de la presse parisienne va avoir lieu à l'effet d'élever une statue à M^{me} Boucicaut, en remerciement du legs fait par elle à la presse.

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

— Demandez à entrer aux épilcheuses, puisque vous savez faire les reprises, ajouta sa femme, cela vaudra mieux pour Rosen. Ce n'est pas une flature ici, mais un tissage. Les ouvriers, bien payés, sont traités avec une grande sévérité.

Mina ayant ainsi pris connaissance des lieux, il fut convenu qu'elle reviendrait, le lendemain, solliciter de l'ouvrage, ses vieux amis désirant la voir casée avant leur départ.

L'après-midi avançait, il fallut songer au retour. On marchait doucement, causant avec amitié.

Lorsqu'on entra en ville, il était tard.

Rosen, heureuse de sa promenade, fière de sa gerbe embaumée, babilla pendant tout le souper et s'endormit à peine couchée.

Le lendemain, vers neuf heures, la jeune fille partit pour l'usine Abril et Kerven, résolue, si elle échouait dans sa démarche, de retourner à Lille. Il n'y avait plus pour elle maintenant qu'un objectif : l'enfant. Cet amour dévoué, impersonnel,

croissait dans son cœur avec des promesses et des ardeurs inattendues. Mina lui offrait en holocauste, sa fierté et toutes les exigences de son cœur. Les souvenirs les plus douloureux, les plus vivaces, faisaient silence, tenus en bride par une volonté enfin maîtresse d'elle-même.

— Allons-nous demeurer dans une des jolies petites maisons à fleurs, Mina ? dit Rosen, qui, bien enveloppée à cause de la fraîcheur du matin, éprouvait un grand plaisir à se sentir dehors et à remuer ses pieds agiles.

— Peut-être... elles te plaisent ?

— Oh ! oui, je pourrais jouer devant la porte, puis j'aurais un jardin à moi, n'est-ce pas ?

Elles arrivaient près de l'usine.

Une grande activité remplaçait le calme de la veille. L'énorme cheminée envoyait des tourbillons de fumée dans l'atmosphère, d'une grande limpidité. On entendait le bruit des métiers, tout un bourdonnement de ruche en travail ; mais, au-dessus, s'étendait le ciel bleu ; un air pur, venant des hauteurs, chassait ou modifiait les émanations nuisibles. Enfin, la verdure, jetant sa note gaie au milieu du grincement des machines, allégeait le fardeau du travail humain.

Nulla comparaison ne pouvait s'établir entre cette usine et celles de la ville.

Ce ne fut pas sans émoi que Mina se dirigea vers

les bureaux.

Le directeur, un homme d'une cinquantaine d'années, au maintien correct et impassible, se trouvait seul dans le cabinet.

Il leva les yeux sur la nouvelle venue.

Celle-ci formula sa demande, non sans un léger tremblement dans la voix.

— Ainsi, vous savez repriser le linge ?

— Oui, monsieur.

Puis vint l'inévitable question :

— Avez-vous déjà travaillé dans une usine ?

— Oui, pendant quatre mois, chez M. Stephen.

Le peu de bienveillance empreint sur la figure du directeur disparut.

— Ah ! fit-il.

Ensuite, après un rapide coup d'œil sur le tableau mobile des cadres de l'usine affiché à sa droite, il dit :

— Nous n'avons aucun vide au groupe des épilcheuses.

Il la congédiait de la main.

Mina aurait voulu insister, elle n'osa pas, et sortit en baissant la tête : les larmes lui venaient aux yeux.

Combien pourtant elle eût désiré refaire la santé de Rosen dans cet air pur, et fortifier son propre cœur, avant de retourner près de ses amis !

Au moment où elle s'avancait vers la barrière d'entrée, celle-ci s'ouvrait toute grande, sous la

main du concierge, devant un homme d'une trentaine d'années, à tournure distinguée. Ce dernier, saluant poliment, entra de l'air dégagé d'un maître. En voyant devant lui une jeune fille qui pleurait, il crut à un renvoi.

— Travaillez-vous à la manufacture ? dit-il à Mina, qui, faisant un pas en arrière, s'arrêta confuse.

— Non, monsieur, balbutia-t-elle, je venais solliciter un emploi, mais il n'y a plus de place aux épilcheuses.

— Vous ne savez pas tisser ?

Elle répondit d'une manière négative.

Il regardait tour à tour la jeune fille à la tenue modeste et l'enfant aux yeux bleus, enfin sa déci-

dant :

— Attendez un moment.

Et, poursuivant son chemin, il entra dans les bureaux.

Mina se reprit à espérer, car elle reconnaissait le maître. Si le doute eût pu exister, la rue de l'élégante voiture que l'on remissait, du beau cheval qu'un palefrenier conduisait à l'écurie avec toutes sortes de précautions, l'aurait fait disparaître.

Au bout de quelques minutes, un commis lui fit signe de rentrer.

Elle retrouva le directeur à son bureau ; mais, au fond de l'appartement, elle aperçut le jeune

LE NON-LIEU

Sous ce titre, l'*Eclair*, de Rennes, publie l'article suivant :

La chambre des mises en accusation de la Seine vient de rendre un arrêt de non-lieu en faveur de Wilson, Gagnon et Goron.

Telle est la grande nouvelle du jour qu'il nous faut expliquer en deux mots.

Une double moralité, — immoralité serait plus exact — se dégage de cette solution judiciaire prévue par tous.

Nous ne sommes pas étonné de ce résultat, sachant bien que des personnages aussi considérables que les prévenus d'hier ont des grâces d'Etat pour ne jamais être poursuivis ou pour être acquittés si la justice fait le simulacre de s'occuper d'eux.

Il n'y a eu, en effet, dans tout cela qu'un simulacre destiné à tromper le bon public.

Rappelez-le vous bien, lecteurs, Wilson, Gagnon et Goron n'ont été poursuivis que pour un seul fait : la substitution des pièces du dossier de l'affaire Caffarel.

La justice n'était saisie que de cette question spéciale, entièrement distincte des tripotages, des abus d'influence et des ventes de décorations dont M. Wilson a été accusé de s'être rendu coupable.

Le non-lieu ne blanchit en aucune façon le tripoteur Wilson, il importe de bien le préciser, car on pourrait croire communément que la Chambre des mises en accusation avait examiné les charges écrasantes accumulées contre le gendre de l'ex-Président.

La situation est maintenant celle-ci :

A une audience de l'affaire Caffarel, il est ressorti des débats, par la confrontation de deux filigranes et avec la certitude de l'évidence matérielle, que des lettres avaient été substituées et remplacées par d'autres.

Les pièces ont été enlevées.

Point indiscutable.

Cet enlèvement commis par un fonctionnaire ou ses complices est un crime puni des travaux forcés à temps (art. 173 du Code pénal) ; mais par qui ont été enlevées les pièces ?

C'est ici que la justice s'embarrasse.

Oui, répond-elle, les pièces ont été enlevées ; oui, il y a eu crime, mais ce n'est ni Wilson, ni Gagnon, ni Goron.

Qui donc ?

Si le coupable n'est pas là, il est ailleurs, de toute nécessité.

Et le non-lieu retombe terriblement sur le beau-père qui a eu le dossier entre les mains, sur M. Grévy que l'innocence des autres accuse singulièrement d'avoir voulu sauver son gendre en faisant disparaître des lettres compromettantes.

Cette question de substitution est en somme peu importante par rapport aux filouteries colossales jetées à la tête de Wilson et sur lesquelles l'opinion s'est si vigoureusement prononcée.

Trompe-l'œil que tout cela. On a voulu donner le change à l'opinion en poursuivant Wilson. On le poursuit pour un fait absolument étranger aux tripotages, pour déclarer après qu'il est innocent de toutes les infamies dont on l'accuse.

homme qui lui avait parlé ; ce dernier, du reste, ne lui accorda pas même un regard, il écrivait avec rapidité.

— Mademoiselle, dit le directeur, vous êtes admise à l'atelier des éplucheuses.

Elle remercia ; en même temps son regard reconnaissant alla chercher celui du maître, dont les yeux se levèrent enfin sur elle.

— Vous pouvez venir demain, continua le directeur.

Puis, se ravissant, il se rapprocha du bureau voisin, en disant à demi-voix :

— Où les logera-t-on, monsieur ? On fait des réparations à la maison des Vardel, dans laquelle se trouvaient encore quelques chambres disponibles ?

M. Kerven parut réfléchir un instant.

— La grande salle et le cabinet qui tiennent à votre demeure sont inoccupés, ce me semble, on pourrait y mettre ces jeunes filles en attendant ; voyez cela avec votre femme, Humphrey, et revenez vite, ce travail presse.

Ensuite, il se remit à écrire, comme quelqu'un qui a bien autre chose à faire que de s'occuper des ouvriers et de leurs logements. Le directeur hésita une seconde, puis il sortit en indiquant à Mina de la suivre.

Le trajet fut court, pas une parole ne s'échangea entre eux. Il ouvrit la porte d'un jardin fort

L'opinion publique ne sera pas la dupe.

Les tripotages, les concessions, les marchandages de croix, l'énorme réquisitoire dressé contre Wilson par le journal *Paris* et la commission d'enquête, les nouveaux scandales relevés ces jours-ci encore, contre le gendre de M. Grévy, par le *Petit Journal*, n'ont pas été examinés par la Justice.

Rien n'est terminé et tout commence.

Le grand criminel qui avait trouvé à l'Élysée un asile inviolable, qui avait transformé la présidence en Agence véreuse, est toujours libre, on ne s'occupe pas de ses tortois.

Après ce non-lieu insignifiant, on va l'abandonner, on pense avoir donné à la justice populaire une satisfaction suffisante et on n'en parlera bientôt plus.

Il sera donc alors prouvé qu'aujourd'hui, pour échapper à la magistrature, il suffit d'être haut placé, d'être le gendre du chef de l'État pour commettre des faux, des concessions et vendre des croix d'honneur !

Wilson désormais ne sera plus inquiété. Il restera un exemple vivant de l'égalité républicaine.

Il est accusé de malversations épouvantables.

Pour le mieux acquitter on ne les examine même pas, et on réduit en une vulgaire affaire de substitution de pièces, un des procès les plus scandaleux du XIX^e siècle !

Pendant que la justice se montre si clémentement pour Wilson, une autre justice, dans le Cher, a condamné, il y a quelque temps, à six jours de prison un enfant de quatorze ans, pour vol d'un gâteau d'un sou !

Quand on voit de telles atrocités et de tels contrastes, on comprend la Révolution.

Les magistrats peuvent rendre des non-lieu en faveur de Wilson tant qu'ils voudront, ils ne pourront infirmer un verdict, incassable et souverain celui-là, la condamnation par l'opinion publique. — GABRIEL BAUME.

AH ! ÇA IRA ! ÇA IRA !

Qui ne se souvient de la fameuse conférence de M. Spuller sur le « Ça ira » qu'il saluait d'un cri d'enthousiasme.

La République française, qui applaudit le « Ça ira » quand M. Spuller le chante, s'indigne de trouver dans un journal français ce qu'on va lire, emprunté au *Phare du Littoral* :

« Aubertin n'était pas une nature simplement douce, un caractère peu enclin à la violence. C'était aussi un esprit cultivé et porté à la rêverie, une créature bonne et primitive que n'avait jamais rebutée le travail, jamais les vicissitudes de la vie, jamais l'angoisse des heures sans pain. Toujours sa probité avait été exemplaire. Il était un de ceux dont le peuple dit, avec sa naïveté d'expression, « qu'il n'aurait pas fait mal à une mouche ». De plus, il était poète, c'est-à-dire penseur, raisonnant les choses, philosophe.

Malgré cette certitude de la répression et cette assurance que sa tête paierait peut-être son crime, Aubertin n'a pas hésité. Il a

tout prémédité avec sang-froid, tout calculé. Son coup devait fatalement réussir. Il s'est trouvé, par un pur hasard, que la balle sans air n'a pas eu assez de force pour pénétrer. autrement, M. Ferry était un cadavre et sa belle âme s'en allait à Dieu.

On sait le but d'Aubertin, but avoué, reconnu, affirmé presque avec fierté. M. Ferry était un « fléau » — il ne l'est plus, croit Aubertin — et une association secrète de vingt citoyens s'était formée pour débarrasser la France et l'humanité de ce « fléau » vivant. Ce n'est certes pas la première fois que pareil complot se combine dans l'ombre pour aboutir à la suppression d'un homme qui gêne l'opinion publique et que la conscience universelle des honnêtes gens a depuis longtemps condamné.

De tout temps, il s'est trouvé de la sorte des créatures que l'esprit du mal irrite et qui s'insurgent contre toutes les monstruosités tentées, il s'est toujours rencontré à côté d'un homme néfaste dont la mauvaise nature vit du malheur des autres, à côté d'un tyran qui opprime par orgueil tout un peuple, comme à côté d'un député auquel rien ne répugne pour la satisfaction de son ambition personnelle, il s'est toujours rencontré, dans l'ombre projetée par la silhouette sinistre de ces gens-là, le conspirateur aiguillant un poignard pour la vengeance.

Leur culpabilité doit peser bien peu dans la balance de la justice. On voit souvent de si odieuses iniquités demeurer impunies, qu'on en vient à comprendre le nihilisme où il soit, et, sans le professer, à faire preuve envers lui d'une charitable indulgence... »

Il faut reconnaître, pour être juste, que c'est un écho très affaibli du « Ça ira ! ça ira ! » qui faisait la joie de M. Spuller.

La glorification de l'assassinat ne change pas de nature, parce qu'elle ne se produit pas aux mêmes époques.

Attacher les « aristocrates à la lanterne » ou perforer l'aristocrate Ferry, cela se ressemble joliment.

Si l'on demandait à la République française ce qu'elle pense des assassinats du 14 juillet, que répondrait-elle ? — Qu'elle illumine pour célébrer les actes des Aubertins de ce temps-là !

Eh ! bien, le *Phare du Littoral* dira qu'il illumine pour célébrer les Aubertins de son temps à lui.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 décembre. Le marché de nos rentes est un peu plus faible et la spéculation se renferme dans une réserve prudente. On a détaché aujourd'hui le coupon sur noir 3 0/0 qui termine à 81.32 et le 4 1/2 à 109.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,420. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence du titre. Les titres de 1879, 1880 et 1885 sont particulièrement demandés en vue de la plus-value prochaine apportée par les cours.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75. Les transactions ont lieu surtout au comptant, le dernier bilan arrêté au 30 novembre cons-

de cette salle dont la porte donne sur le chemin ?

— Oh ! j'y ai déposé des vieilleries. Tu aurais pu donner quelques raisons.

— Avec Abril, j'aurais essayé ; mais avec ce diable de Kerven, rien à débattre. J'aimerais mieux supporter dix colères d'Abril que deux mots de reproche de son associé.

— Il est pourtant très poli.

— Oh ! très poli ; mais à la moindre discussion de ses ordres, l'acier paraît sous le velours, et quel acier !

La maîtresse du logis, faisant le mouvement de quelqu'un qui prend son parti, ouvrit la porte. Les deux sœurs étaient restées à la même place.

— Que vous avez de jolies fleurs, madame, dit Roseo, s'adressant à M^{me} Humphrey avec la familiarité de l'enfance.

Depuis cinq minutes, la petite contemplait une corbeille de myosotis, vrai nid de turquoises.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

DU 16 DÉCEMBRE 1887.

| | |
|------------------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 81 40 |
| Rente 3 0/0 amortissable | 85 40 |
| Rente 3 0/0 (nouveau) | 82 30 |
| Rente 4 1/2 (nouveau) | 107 35 |
| Obligations du Trésor | 514 .. |

tate une augmentation sensible dans les bénéfices. La Banque d'Escompte s'inscrit à 458. Les bénéfices que lui procurent les nombreuses affaires auxquelles elle s'intéresse ne tarderont pas à pousser les cours aux environs du pair.

Les Dépôts et Comptes Courants sont fermés à 600. La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Le canal de Corinthe est immobile à 230. On dit que le Comptoir d'Escompte a consenti une avance de cinq millions afin de permettre à la compagnie de continuer ses travaux. Il est fort douteux que cette somme soit suffisante même pour le moment, car on ne parle rien moins que de la réfection totale de l'œuvre et de la mise à exécution d'un nouveau plan, l'ancien étant reconnu presque impraticable.

L'action de Panama se négocie à 526. Nos chemins de fer sont fermés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Elections consulaires

Demain dimanche, 18 décembre, auront lieu, à la mairie de chaque chef-lieu de canton, les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Saumur.

Les candidats sont :

Juges : MM. VICTOR BORET et ACHILLE GIRARD.

Juges suppléants : MM. LOUIS FOY et FLORESTAN BAUGÉ.

Nous ne saurions trop insister auprès de MM. les électeurs consulaires, pour les engager à user de leur droit électoral et à se présenter devant les urnes du scrutin demain dimanche 18 décembre, en aussi grand nombre que possible. Ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir ; ils n'y failliront pas.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 18 décembre 1887, à 2 heures du soir.

CONFÉRENCE publique et gratuite sur les Vignes américaines, par le délégué départemental, M. BOUCHARD.

OBJET DE LA CONFÉRENCE

Moyens de défense contre le phylloxéra ; Les vignes américaines ; Principales espèces et variétés de porte-greffes ; Nécessité du greffage ; Causes d'insuccès et de réussite.

VACANCES SCOLAIRES

Nous avons annoncé que les vacances dans les collèges, augmentées du congé accordé par le Président de la République, commenceront le vendredi soir 30 décembre et se termineront le vendredi matin 6 janvier.

Les écoles primaires vaqueront les 2 et 3 janvier. De plus, les classes du mercredi 4 pourront être reportées au lendemain jeudi.

ASPHYXIE. — Le 13 décembre, une femme demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, M^{me} Brindamour, dont le fils est atteint de la rougeole, faisait venir un médecin. Celui-ci, après avoir délivré son ordonnance, conseilla surtout de tenir la chambre chaude.

M^{me} Brindamour se mit à exécuter l'ordre du médecin dans toute sa rigueur. Elle commença par fermer hermétiquement toutes les ouvertures, portes et fenêtres, et alluma un calorifère.

Le soir, le dégagement d'acide carbonique endormit cette femme plus promptement que d'ordinaire ; elle se coucha et un sommeil de plomb s'empara d'elle.

Le lendemain matin, sa belle-sœur, M^{me} Alloin, vint prendre des nouvelles de son neveu ; elle frappa plusieurs fois à la porte sans pouvoir se faire ouvrir.

Inquiète, elle court chercher M. Guillon, son beau-père, qui, n'entendant rien, pénétra dans la chambre en brisant un carreau de la fenêtre.

M^{me} Brindamour était inanimée dans son lit.

On envoya chercher le docteur Coutant

qui déclara qu'il y avait eu un commencement d'asphyxie. Cependant, les soins prodigués à la malade lui firent peu à peu reprendre connaissance; mais, avant-hier, alors que l'on conservait quelque espoir de guérison, M^{me} Brindamour expirait à 9 heures du soir.

L'état de l'enfant est très grave.

Nous lions dans l'Union de l'Ouest :

On nous sollicite de divers côtés pour proposer des candidats à la succession de l'honorable et regretté M. Chevalier. Nous ne méconnaissons pas qu'il y ait intérêt et urgence à n'être pas pris au dépourvu par le décret de convocation des électeurs, et nous partageons tout à fait l'avis de nos correspondants, qui demandent que les Conservateurs préparent leur accord, comme si la période électorale devait s'ouvrir demain.

En ce qui nous concerne, nous répondons, d'abord, que partisan très décidé et très discipliné de l'Union conservatrice, qui a rendu si forte la position des Conservateurs en Maine-et-Loire, nous ne devons et nous ne voulons prendre aucune initiative, parce qu'elle paraîtrait vouloir usurper, par impatience ou amour-propre de parti, sur le choix mûri et la direction prudente, que nous attendons de notre Comité conservateur.

Du reste, et c'est la seconde réponse que nous pouvons faire à nos correspondants, le Comité conservateur de Maine-et-Loire ne s'est laissé devancer par personne. C'était son devoir de se préoccuper, sans délai, du remplacement de M. Chevalier, et il n'y a pas manqué.

Nous savons, car on n'en a pas fait mystère, que plusieurs candidatures ont été proposées, étudiées et discutées, toutes très honorables et présentant des titres sérieux aux suffrages de l'union des conservateurs; et après échange d'observations et de consultations entre les hommes les plus notables, déjà honorés de la confiance de leurs concitoyens, le Comité conservateur a fait choix du candidat qu'il proposera et recommandera à la libre ratification des électeurs. Il ne nous appartient pas de devancer la parole du Comité, ni de faire le jeu de nos adversaires politiques par une désignation prématurée. Tout l'objet de cette note était, en répondant à de légitimes préoccupations, de rassurer les Conservateurs sur l'intégrité de leur représentation à la Chambre des députés. Ils ont raison de vouloir que l'on prépare et que l'on rende certaine l'élection d'un député conservateur en remplacement de M. Chevalier. Nous pouvons leur affirmer que, par les soins de leur Comité conservateur électoral, la chose est faite et bien faite. — J. A.

La révocation du maire de Chemellier (Canton de Gennes)

Le 20 novembre dernier, l'honorable maire de Chemellier, M. Baudin, recevait notification de l'arrêté suivant :

Le préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu l'art. 36 de la loi du 5 avril 1884,

Considérant que M. Baudin, maire de Chemellier, requis de prêter son concours aux agents des contributions indirectes, à l'occasion d'une visite chez un débitant de boissons de cette commune, a excité le propriétaire du débit à s'opposer à cette perquisition, laquelle n'a pu avoir lieu;

Considérant qu'en agissant ainsi, M. le maire de Chemellier a gravement méconnu ses devoirs,

Arrête :

Article premier. — M. Baudin, maire de Chemellier, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. le sous-préfet de Saumur est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, signé : BARDON.

Angers, le 12 novembre 1887.

Après en avoir pris connaissance, M. Baudin répondit à M. Bardon par la lettre que voici :

Chemellier, 20 novembre 1887.

Monsieur le Préfet,

Je viens de recevoir à l'instant, par la gendarmerie et non par la voie administrative, l'arrêté en date du 12 novembre, par lequel vous m'avez suspendu de mes fonctions de maire.

Je ne puis que protester contre la mesure grave que vous avez cru devoir prendre à mon égard, en raison surtout des motifs, entièrement inexacts, que vous invoquez à l'appui.

Je vous ferai observer tout d'abord que vous me condamnez sans que j'aie été mis en demeure de fournir la moindre explication à votre administration, et qu'un tel procédé est pour le moins absolu et arbitraire.

Ces explications, je crois cependant devoir vous les donner, autant pour ma satisfaction que pour mes administrés qui, depuis de longues années déjà, ont bien voulu me donner leur confiance.

Vous prétendez que j'ai méconnu mes devoirs en refusant de prêter mon concours aux agents des contributions indirectes à l'occasion d'une visite chez un débitant de boissons de ma commune et que j'ai excité le propriétaire du débit à s'opposer à cette perquisition, laquelle n'a pas eu lieu.

J'affirme, de la manière la plus formelle, n'avoir jamais été requis par les agents des contributions indirectes pour faire une perquisition chez les débitants de ma commune.

Voici exactement ce qui s'est passé : Les agents des contributions sont venus chez moi m'inviter à les accompagner pour faire des perquisitions dans les caves de plusieurs propriétaires de la commune, notamment chez M. Jean Ciret. Ils ont ajouté que ce dernier avait refusé d'ouvrir sa cave, qui est attenante aux bâtiments occupés par Perdriau, subergiste. Je ne fis aucune observation et je les accompagnai immédiatement chez M. Ciret, propriétaire, et non débitant, qui refusa formellement d'ouvrir sa cave, disant qu'elle n'était louée à personne.

Il n'y a donc eu de ma part aucune excitation au mépris de la loi et je me suis précisément refusé de signer le procès-verbal rédigé par les agents des contributions indirectes, parce qu'il contenait des allégations contraires à la vérité, en relatant que j'avais engagé M. Ciret à ne pas

déférer à l'invitation de ces agents.

Vous pouvez juger maintenant, Monsieur le Préfet, si les faits sont vraiment de nature à motiver la mesure de rigueur que vous venez de prendre à mon égard. Vous ne l'auriez pas pensé, s'ils vous avaient été rapportés exactement, à moins qu'une pensée politique n'ait déterminé la mesure arbitraire que vous avez prise, qui n'atteint nullement mon honorabilité et qui ne fait qu'augmenter à mon égard l'estime et la confiance de mes administrés.

Agréez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma parfaite reconnaissance.

Signé : BAUDIN.

Le 30 novembre dernier, M. Grévy révoquait M. Baudin.

C'est par cet acte peu digne que le beau-père du citoyen Wilson terminait sa carrière présidentielle.

Comme on le voit, ajoute avec raison le Journal de Maine-et-Loire, c'est sur la dénonciation d'un calomniateur, qui n'a voulu se faire connaître qu'à M. le préfet, que ce magistrat frappe brutalement un maire sans se renseigner et sans daigner même l'entendre. Peu importe d'ailleurs que l'accusation fût vraie ou fautive; le but était d'expulser un maire conservateur; ce but est atteint.

Cependant, l'honorable M. Baudin, loin d'encourir un blâme dans la circonstance, ne mérite que des éloges, il a rempli son devoir en refusant de s'associer à une véritable violation de domicile. Mais sous la R. F. où les portes des honnêtes gens sont entonçées et où tous les ménagements sont réservés aux tripoteurs de haut parage, c'est un honneur pour M. le maire de Chemellier d'être victime de l'administration républicaine.

Ses compatriotes l'ont d'ailleurs fort bien compris, en l'élevant délégué sénatorial par neuf voix sur dix votants.

L'alcoolisme

Sur 5,704 malades, dont 3,773 hommes et 1,931 femmes, traités à l'asile de Sainte-Gemmes, pendant une période de dix ans (1876-1885), on a compté 530 alcooliques, soit 432 hommes et 98 femmes.

Depuis vingt-cinq ans, dit le Maine-et-Loire, la proportion des alcooliques a varié dans les limites de 16,2 à 30 0/0 pour les hommes et 1,7 à 7,7 0/0 pour les femmes. Cette progression est surtout sensible dans les cinq dernières années. En 1885, elle s'est considérablement élevée jusqu'à la proportion exceptionnelle de 43,5 pour les hommes; elle est restée stationnaire pour les femmes. La prédominance des alcooliques de l'année 1885 est attribuée, en général, aux excès de boissons provenant des eaux-de-vie de commerce et des alcools de qualité inférieure.

Les formes de folie les plus observées ont été, en premier lieu, la démence, c'est-à-dire l'affaiblissement et la dégradation progressive des facultés intellectuelles; la manie, l'agitation, l'exaltation des facultés qui surviennent plus particulièrement à la suite de l'abus de l'abus du vin, n'occupant que le second rang.

M. CARNOT ET CHALOCHE

Dans les archives du chartrier de l'abbaye de Chaloché (Maine-et-Loire), il existe la liste des derniers abbés de ce couvent, dans laquelle on relève les noms suivants :

Marc-Antoine de Beaurépaire, 26 décembre 1689, mort le 3 juin 1727;

Eustache Malflâtre, docteur de Sorbonne, 1727, mort le 6 août 1739;

Joseph-Hubert Carnot, docteur de Sorbonne, procureur général de l'ordre de Cîteaux et visiteur apostolique de celui de Fontevault, 1739, démissionnaire en 1759, mort le 7 mars 1763.

Joseph-Hubert Carnot fut l'avant-dernier des abbés de Chaloché, dont l'ordre disparut en 1790. Il était l'oncle du grand Carnot et le grand-oncle de M. Carnot, sénateur, père de M. Carnot, Président de la République.

L'abbaye de Chaloché est située à trois kilomètres de Seiches, sur la commune de Chaumont; ses dépendances sont considérables. Cette vaste propriété appartient à M^{me} Renault-Lagrange.
(Journal de Maine-et-Loire.)

L'ASSASSINAT DE VRIGNÉ

Les recherches de la justice ont amené l'arrestation de deux personnes sur lesquelles pèsent de graves soupçons. C'est le mari et la femme, habitant près le Moulin-Rouge.

L'enquête se poursuit toujours avec activité.

TOUJOURS A L'ÉPICERIE CENTRALE

Cette maison vient de recevoir « La Panfuline », le meilleur produit à détacher que la chimie ait découvert jusqu'à ce jour, sans aucune odeur, enlevant sans effort les taches sur toutes les étoffes, et sans laisser de trace.

Etendu d'eau, il rend aux galons d'or et d'argent et aux matières précieuses leur éclat primitif. — Le flacon, 4 franc.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 17 décembre,

Carmen, opéra-comique en 4 actes, musique de G. Bizet, avec les concours de M^{me} GALLI-MARIÉ.

Dimanche 18 décembre,

MATINÉE A 1 HEURE 1/4

Le Bossu ou le Petit Parisien, grand drame.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉR

LUNDI 19 Décembre 1887,

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Les principaux rôles seront joués par M. Sabio (Monthabor), M. Delvoye (le lieutenant Robert), M. Drouville (Griote), M. Motivier (le duc de Della Volta), M. Berger (le marquis Bambini), M^{me} Doux (Stella), M^{me} Rita Lelong (la Duchesse), M^{me} Carré (Claudine).

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Lieutenant Gauthier

ÉPISE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

Exaspéré de tant de despotisme, le prince se laissa aller à la colère que faisait naître son désespoir, et prononça des paroles qui irritèrent sa mère et l'Empereur. Celui-ci lui donna ordre de se rendre le lendemain même à Irkoutsk, en Sibérie.

C'était l'exil! L'exil, parce qu'un jeune homme aimait. L'exil, parce qu'un gentilhomme voulait faire son devoir d'honnête homme.

La société commença à nous railler, et nous dûmes nous retirer, il le fallait forcément, car j'allais être mère, et neuf mois après tu vins au monde à Lille où ma mère et moi nous nous retirâmes, pour cacher notre honte.

Il était défendu au prince d'écrire en France, ou d'en recevoir des lettres, sans que auparavant d'être envoyées ou remises, elles fussent lues par le gouverneur; mais par un voyageur qui se rendait à Irkoutsk, je pus faire part à Porthikopoff de ma situation et de la naissance de son enfant, à

qui j'avais donné son prénom et qui était tout son portrait.

Au retour du voyageur, je reçus une lettre de lui, dans laquelle il me disait qu'il allait faire tout son possible pour s'échapper et ne plus mettre les pieds en Russie.

A ce moment, ma pauvre mère vint à mourir.

Le prince ne put sans doute réussir à mettre son plan à exécution, et une année après, on lui permit de m'écrire pour me dire que Nicolas I^{er} lui offrait de lever l'exil à condition qu'il épouserait la femme qu'il lui avait choisie, et renonceraient à moi pour toujours. Mais lui, Porthikopoff, allait refuser, puisqu'il m'avait donné sa parole.

C'était digne cela! m'écriai-je, rempli d'orgueil, et content de ne pas trouver une occasion de rougir de mon père.

Et grand, ajouta ma mère, dont l'œil rayonna de joie. Elle continua :

Mais pouvais-je consentir à un pareil sacrifice! non, mon égoïsme n'allait pas jusque-là.

Je comptais mon amour-propre de femme et j'ai écrit d'accepter l'offre du Tsar, puisque moi-même j'allais devenir l'épouse d'un autre qui passait sur la position qu'il m'avait faite, et reconnaissait mon fils comme étant à lui.

Mais ce n'était pas vrai?

Non, c'était pour le sauver.

Quelle sublime abnégation! Oh! ma mère.

Je voulais qu'il fût heureux, et je me résignai.

Il m'écrivit, me traitant de parjure, d'infidèle, me brisant le cœur. Je ne lui répondis pas et retournai à Paris, où j'ai vécu retirée et ignorée de tout le monde, ne m'occupant que de toi.

Ma bonne et noble mère! m'écriai-je, arrosant de larmes son pâle visage.

Six mois après, poursuivait ma mère, essayant mes yeux, j'appris qu'il s'était marié avec une princesse du choix de l'Empereur, et avait été nommé commandant.

Est-il heureux au moins?

Je n'ai jamais rien su de lui, et ignorant où je suis, il n'a pu non plus s'informer de moi.

Voilà, mon fils, la cause de cette tristesse qui a tant pesé sur la jeunesse, et le secret de ta naissance.

Tu sais à présent le mystère de mon existence, le tourment et le malheur de ma vie. Tu es le juge entre ton père et la mère, condame ou pardonne chacun de nous, puisque la passion de l'un et la faiblesse et l'orgueil de l'autre ont fait de toi un bâtarde, ont torturé ton cœur, ont brisé ton avenir.

Et ma pauvre mère cacha son visage inondé de larmes entre ses mains blanches et décharnées que j'embrassai en disant :

Tous les deux, mère chérie, je pardonne à

tous les deux, car tous les deux vous avez été sublimes, et avez fait votre devoir. Je ne puis vous croire coupables ni l'un ni l'autre, car vous n'êtes pas responsables de l'entraînement ni de la passion, que la nature a créés en tout être, ni de l'exécrable tyrannie, ni des sottis et stupides préjugés que la société forge à volonté.

Cette société, qui ne vit que d'apparences et de fatuité, et qui ne veut pas comprendre, tout en le pratiquant malgré elle, que l'idéal est nécessaire en toutes choses et qu'on ne peut pas vivre sans idéal, puisqu'il est l'incarnation de l'amour. Vous êtes deux de ses victimes, et je vous pardonne et vous aime tous les deux.

Oh! merci, mon fils, je savais bien que ta grandeur d'âme nous absoudrait, s'écria ma mère passant ses bras autour de ma tête, et baissant mon visage de larmes de joie, cette fois-ci.

Oui, mère adorée, je vous absous, et je veux que vous viviez pour vous prouver que je vous aime davantage.

Il est trop tard, je ne me fais pas d'illusions, je sens que ma terrible maladie touche à sa fin.

(A suivre)

JOSÉ DE CAMPOS.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS

Mors de service
Provenant du Ministère de la Guerre.

Le MARDI 20 DÉCEMBRE 1887, à 1 heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans les dépendances de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

55 dolmans, 137 habits, vestes et vareuses, 680 képis, 18 selles, 40 couvertures de cheval, 2.000 kilog de cuirs, 40 pantalons, bottes, galons d'or et d'argent, 225 blouses et bourgerons, outils et ustensiles divers, linges, papiers et livres, bois divers, métaux, bouteilles, 120 mètres cubes de bois de chauffage (4.000 arcades de devant, 3.000 arcades de derrière, 7.500 bandes pour arçons de genardmerie, soit environ 50 mètres cubes d'objets neufs), etc., etc.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
(876) L. PALUSTRE.

A LOUER PORTION DE MAISON
Pour dame seule.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE
Bouteilles Champenoises renforcées
Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A VENDRE
GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A Vendre
Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.
S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)



EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 3 janvier 1888, à midi,
En l'étude de M^e LE BARON.

Une PETITE PROPRIÉTÉ, entourée de murs, comprenant :
Maison avec puits et pompe, et jardin planté d'arbres fruitiers, contenant 25 ars environ.
Située à la Cave-Bruneau, près la gare de Nantilly, sur le bord de la route de Saumur à Varrains.
Mise à prix : 1.000 fr.

DOUZE ARS environ de terre, aux Marignolles, commune de Saumur.
Mise à prix : 100 fr.
On adjugera même sur une seule enchère.
Les prix seront payés comptant.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

En totalité ou par parties
ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS
Située rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

Étrennes 1888

A partir du 15 Décembre

OUVERTURE DES GRANDS & NOUVEAUX MAGASINS
De la M^{on} DAVEAU

Rue du Puits-Neuf, 14, et rue de la Cocasserie, 15 et 17, SAUMUR.

Avis aux personnes voulant offrir des Étrennes de Bon Goût et à Bon Marché.

Dans ces Vastes Magasins se trouvent réunies les plus Élévantes Nouveautés et les plus belles pièces décoratives de l'Ameublement :

Glaces, cadres dorés vieux cuivre, Venise et bois sculpté.
Gravures, Aquarelles, Chromos, Peintures.

Bronzes, Coupes, Plats à cartes, Encriers, Baires, Statuettes, Services fumeurs, Pots à tabac, Flambeaux, Bougeoirs, Suspensions de Salle à Manger, depuis 29 fr. (article recommandé), etc.

Garnitures de foyer, Chenets, Landiers, Galeries riches, en cuivre, Porte-pelle et Pincettes, Pare-étincelles, etc.

Eventails et Écrans, riches et ordinaires.
Christis et Objets de piété, Imagerie, etc.

Maroquinerie, Porte-Monnaie, Carnets de visite, Porte-Cigare, etc.
Articles de peinture à l'huile et à l'aquarelle.
Toiles cirées pour Table, Linoléum pour Parquets, etc.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25,
SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.
A des prix très modérés.

DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

| SAUMUR - MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS | | | | | | | | SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ | | | | SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. | | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|---------------|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|-------------|------------|-----------|-----------|------------|-------|--|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | Omn. soir | Mixte matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir | | |
| Saumur (orl.) | 2 03 | 6 53 | 8 31 | 10 37 | 1 38 | 4 16 | 8 34 | Saumur (orl.) | 4 16 | 8 34 | 8 30 | Saumur (orl.) | 7 57 | 11 54 | 1 35 | 3 05 | 5 42 | 11 7 | |
| Saumur (état) | 6 50 | 8 37 | 10 44 | 1 26 | 4 04 | 8 22 | Saumur (état) | 8 31 | 4 13 | 8 30 | 8 30 | Vivry | 8 10 | 12 09 | 3 17 | 5 54 | | | |
| Nantillyhalte | 7 03 | 8 48 | 10 52 | 1 39 | 4 17 | 8 35 | Nantilly | 8 37 | 4 20 | 8 31 | 4 3 | Blou | 8 19 | 12 18 | 3 26 | 6 03 | | | |
| Varr.-Chacé | 7 09 | 8 48 | 10 52 | 1 42 | 4 20 | 8 40 | Montreuil (a) | 9 10 | 4 55 | 9 08 | 9 08 | Vernantes | 8 32 | 12 31 | 3 39 | 6 14 | | | |
| Brézé s.-Cyr | 7 17 | 9 03 | 11 11 | 1 47 | 4 25 | 8 45 | — (départ.) | 9 29 | 5 04 | 9 20 | 9 20 | Noyant-Méon | 8 59 | 12 59 | 3 48 | 6 23 | 11 47 | 11 47 | |
| Montreuil (a) | 7 31 | 9 19 | 11 27 | 1 52 | 4 30 | 8 50 | le Vaudelnay | 9 40 | 5 11 | 9 31 | 9 31 | Chât.-d-Loir | 10 07 | 2 14 | 2 56 | 5 09 | 7 43 | 12 31 | |
| — (départ.) | 7 34 | 9 22 | 11 30 | 1 55 | 4 33 | 8 53 | Baugé | 9 50 | 5 20 | 9 42 | 9 42 | | | | | | | | |
| Thouars | 7 43 | 9 31 | 11 39 | 2 00 | 4 36 | 8 56 | Doué | 9 57 | 5 27 | 9 49 | 9 51 | | | | | | | | |
| Loudun | 7 52 | 9 40 | 11 48 | 2 05 | 4 41 | 9 01 | | | | | | | | | | | | | |
| Poitiers | 8 01 | 9 49 | 11 57 | 2 10 | 4 46 | 9 06 | | | | | | | | | | | | | |

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. mixte | Omn. mixte | Expr. soir | Omn. soir | Omn. mixte | Omn. mixte |
|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|
| Angers | 2 19 | 6 30 | 8 45 | 11 29 | 3 57 | 5 32 | 8 35 | 10 45 |
| La Ménitré | 2 52 | 7 10 | 9 10 | 12 08 | 4 42 | 6 13 | 9 10 | 11 05 |
| Les Rosiers | 3 19 | 7 36 | 9 36 | 12 34 | 5 09 | 6 40 | 9 37 | 11 32 |
| St-Clément | 3 46 | 8 03 | 10 03 | 13 01 | 5 36 | 7 07 | 10 04 | 11 59 |
| St-Martin | 4 13 | 8 30 | 10 30 | 13 28 | 6 03 | 7 34 | 10 31 | 12 26 |
| Saumur (a) | 4 40 | 8 57 | 10 57 | 13 55 | 6 30 | 8 01 | 10 58 | 12 53 |
| — (départ.) | 4 43 | 9 00 | 11 00 | 14 01 | 6 33 | 8 04 | 11 01 | 12 56 |
| Varennes | 5 10 | 9 27 | 11 27 | 14 28 | 7 00 | 8 31 | 11 28 | 13 23 |
| Port-Boulet | 5 37 | 9 54 | 11 54 | 14 55 | 7 27 | 8 58 | 11 55 | 13 50 |
| Langeais | 6 04 | 10 21 | 12 21 | 15 22 | 7 54 | 9 25 | 12 22 | 14 17 |
| Tours | 6 31 | 10 48 | 12 48 | 15 49 | 8 21 | 9 52 | 12 49 | 14 44 |

SAUMUR - LA FLÈCHE

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. mixte | Omn. mixte | Expr. soir | Omn. soir | Omn. mixte | Omn. mixte |
|-----------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|
| Saumur | 7 05 | 1 18 | 7 20 | 13 20 | 7 15 | 10 20 | 5 05 | 5 23 |
| Vivry | 7 24 | 1 31 | 7 33 | 13 33 | 7 34 | 10 39 | 5 23 | 5 43 |
| Longué | 7 45 | 1 45 | 7 48 | 13 48 | 7 53 | 11 15 | 5 43 | 5 57 |
| Jumelles | 8 08 | 1 57 | 8 01 | 14 01 | 8 09 | 11 37 | 5 57 | 6 12 |
| Baugé | 8 33 | 2 13 | 8 18 | 14 18 | 8 34 | 11 57 | 6 12 | 6 27 |
| Clefs | 9 01 | 2 30 | 8 37 | 14 37 | 9 02 | 12 17 | 6 27 | 6 42 |
| La Flèche | 9 20 | 2 45 | 8 52 | 14 52 | 9 21 | 12 39 | 6 42 | 6 57 |